



# Commission fédérale de la formation professionnelle (CFFP)

## Rapport annuel 2013

### 1 Mission

En vertu des art. 69 et 70 de la loi fédérale sur la formation professionnelle (RS 412.10, LFPr), le Conseil fédéral nomme une Commission fédérale de la formation professionnelle (CFFP) composée de quinze membres au plus représentant la Confédération, les cantons, les organisations du monde du travail et les milieux scientifiques. La Commission conseille les autorités fédérales sur les questions générales relevant de la politique en matière de formation professionnelle. Elle contribue au développement et à la coordination de la formation professionnelle en tenant compte du contexte général de la politique en matière de formation. Les projets et les demandes de subventions en faveur de prestations particulières d'intérêt public sont évalués par la CFFP sous l'angle d'une politique d'encouragement globale.

### 2 Membres

Backes-Gellner, Uschi	Professeur à l'Institut d'économie d'entreprise de l'Université de Zurich
Davatz-Höchner, Christine	Vice-directrice de l'Union suisse des arts et métiers (USAM)
Evéquo, Grégoire	Directeur général de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) du canton de Genève
Fehr, Karin	Secrétaire générale de SAVOIRSOCIAL
Gasche, Mark	Responsable du domaine de la formation professionnelle à la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)
Juillerat, Didier	Vice-président de la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA)
Meier, Claude	Délégué à la politique de formation de la Société suisse des employés de commerce (SEC Suisse)
Polito, Véronique	Secrétaire centrale en charge de la formation auprès de l'Union syndicale suisse (USS)
Rösch, Jakob	Secrétaire de l'Ortra AgriAliForm
Sieber, Urs	Secrétaire général de l'OdASanté
Teusch, Jörg	Président central de la Société suisse des maîtres d'école professionnelle BCH/FPS
Weber-Gobet, Bruno	Responsable de la politique de la formation chez Travail.Suisse
Wiesendanger, Rita	Cheffe de l'Office de la formation professionnelle du canton des Grisons
<b>Widmer, Josef</b>	<b>Président, directeur suppléant du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)</b>
Zellweger, Jürg	Membre de la direction de l'Union patronale suisse (UPS)

### 3 Axes prioritaires 2013

Au cours de ses quatre séances annuelles, la CFFP a traité les thèmes prioritaires suivants.

#### **Mesures à prendre en matière de politique de la formation professionnelle**

La CFFP a esquissé des solutions afin de faire face aux défis qui sont actuellement posés à la formation professionnelle.

##### Internationalisation

L'internationalisation croissante de la formation et du marché du travail exige des réponses de la part du système de formation professionnelle. Les possibilités et avantages offerts par le système suisse de formation professionnelle duale restent trop méconnus, non seulement à l'étranger, mais aussi dans les entreprises internationales implantées en Suisse. Ce constat est particulièrement vrai pour la formation professionnelle supérieure. La CFFP est d'avis que les initiatives entreprises par la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail, telles le cadre national des certifications pour les diplômés de la formation professionnelle ou le projet stratégique Formation professionnelle supérieure, vont dans la bonne direction. La Commission regrette toutefois l'absence d'une stratégie consolidée, mettant en évidence le rôle économique de la formation professionnelle. La CFFP estime qu'il est nécessaire de déployer des stratégies de communication différenciées en fonction des pays et des secteurs. Les activités des organes compétents sont actuellement coordonnées au niveau fédéral. Le SEFRI concrétise en outre la stratégie internationale dans le domaine formation, recherche et innovation.

##### Mobilité

Dans ce contexte d'internationalisation, il convient également de veiller à la mobilité des travailleurs. La CFFP préconise d'appréhender cette question de manière globale: outre la mobilité géographique, elle regroupe également sous cette notion certains aspects tels que la modification des contenus de travail, le changement de taux d'occupation, de profession, de secteur, etc. Au vu du degré élevé de spécialisation dans les formations professionnelles initiales, la Commission juge qu'il est nécessaire de prendre des mesures visant notamment à promouvoir les compétences transdisciplinaires (y compris la culture générale). Selon la CFFP, la loi fédérale sur la formation professionnelle offre la marge de manœuvre nécessaire à l'introduction de modèles duaux. Dans le domaine des compétences de base, les membres de la Commission estiment qu'il est primordial de permettre l'accès à des formations formelles par le biais de la validation des acquis. Il faut par conséquent tenir compte de cet aspect lors de la mise en œuvre de la loi sur la formation continue. La CFFP demande en outre à ce que le thème de la reconversion des personnes dont la profession n'est plus exercée soit abordé dans le cadre du projet «Diplôme professionnel et réorientation professionnelle pour les adultes».

##### Mutations économiques et sociales

L'économie et la société n'ont pas seulement connu un accroissement de la mobilité et de l'internationalisation. Parallèlement, il s'avère que le besoin de connaissances a augmenté, de même que la demande de l'économie en main-d'œuvre qualifiée au degré tertiaire et, partant, le niveau de formation de la population. A ces mutations s'ajoute une orientation de plus en plus prononcée vers la prestation de services, et ce, dans tous les domaines de l'économie. La CFFP est convaincue que la formation professionnelle dispose de la flexibilité nécessaire pour relever les défis qui découlent de ces évolutions économiques et sociales. Selon elle, les associations professionnelles jouent un rôle essentiel pour trouver des solutions adaptées aux besoins de chaque secteur, notamment en ce qui concerne l'enseignement des langues étrangères ou les connaissances informatiques. Il convient également de ne pas négliger les possibilités offertes par la formation continue. Afin d'éviter que les jeunes éprouvant des difficultés scolaires, sociales ou linguistiques ne soient pénalisés en raison de la pression accrue exercée en termes de connaissances, les mesures existantes doivent être mises en œuvre de manière ciblée.

## **Loi fédérale sur la formation continue**

La loi sur la formation continue a été approuvée par les Chambres fédérales au cours de l'année sous revue. La CFFP, qui est compétente pour les questions de formation continue à des fins professionnelles en vertu de la LFPr, s'est informée des principes fondamentaux fixés par cette loi, notamment en ce qui concerne les cours préparatoires aux examens professionnels fédéraux et professionnels fédéraux supérieurs. La Confédération subventionne ces cours par le biais des forfaits versés aux cantons. L'introduction d'un nouveau modèle de financement, tel qu'envisagé dans le cadre du projet stratégique Formation professionnelle supérieure du SEFRI, pourrait entraîner une modification de la LFPr.

## **Diplôme professionnel pour adultes**

Les adultes qui souhaitent obtenir un titre de la formation professionnelle initiale ont le choix entre diverses possibilités. Ce titre leur permet d'accroître leur chance de trouver un emploi et leur donne accès aux offres de formation complémentaires. Le changement de profession est en outre de plus en plus fréquent en raison de l'hétérogénéité croissante des parcours de formation. La CFFP souligne la nécessité d'une analyse approfondie de la situation en la matière ainsi que d'une clarification de la terminologie et des attributions. Compte tenu du besoin en main-d'œuvre qualifiée et des évolutions démographiques, la Commission juge par ailleurs nécessaire d'inclure la question de l'intégration. Cette problématique est prise en compte dans le cadre du projet «Diplôme professionnel et réorientation professionnelle pour les adultes» sous la conduite de la Confédération.

## **Développement de la promotion de projets**

La Confédération engage jusqu'à 10% de ses ressources en faveur de la formation professionnelle pour la promotion de projets de développement et pour le soutien de prestations particulières d'intérêt public. La CFFP procède à l'évaluation des projets déposés et formule des recommandations à l'intention du SEFRI. Lors des discussions, la Commission a proposé de donner à l'avenir la priorité aux domaines nécessitant des mesures en matière de politique de la formation. Elle préconise en outre d'examiner le financement d'avant-projets et de veiller à développer des modèles conviviaux pour le dépôt de propositions de projet. La Commission est d'avis que le financement par fonds propres à hauteur de 40% constitue un défi de taille, les dépenses externes étant, selon elle, sous-évaluées. Ces propositions seront intégrées par le SEFRI dans les réflexions concernant la refonte du système d'encouragement de projets.

## **Protection des jeunes travailleurs**

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a informé la CFFP des travaux en cours relatifs à la révision de l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs. Alors que l'abaissement de l'âge de protection de 16 à 15 ans n'était pas contesté sur le fonds, les mesures d'accompagnement à définir ont en revanche fait l'objet d'une controverse. Les membres de la Commission privilégiaient en effet une solution qui préserve les intérêts de tous, n'affaiblit aucunement la formation professionnelle et garantit la protection des jeunes. L'entrée en vigueur de l'ordonnance révisée sur la protection des jeunes travailleurs est prévue pour l'été 2014.

## **Stratégie IFFP 2022**

L'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) est le centre de compétences de la Confédération pour l'enseignement et la recherche dans les domaines de la formation professionnelle, de la pédagogie professionnelle et du développement professionnel. La CFFP prend position, à l'intention du Conseil fédéral, sur le rapport de l'IFFP. Au cours de l'année sous revue, l'Institut a présenté à la CFFP sa stratégie 2022 axée sur le thème de la recherche, de l'enseignement et des prestations de services. La Commission a émis un avis favorable à cet égard et souligné l'importance de l'IFFP. D'ici la fin de l'année 2014, l'Institut concrétisera les mesures prévues pour la mise en œuvre de la stratégie, en tenant également compte des attentes de la CFFP.

## 4 Vue d'ensemble des projets

En 2013, le SEFRI a consacré un total de 22,4 millions de francs au financement de projets de développement de la formation professionnelle et de développement de la qualité (art. 54 LFPr) ainsi que de prestations particulières d'intérêt public (art. 55 LFPr). Les demandes doivent être soumises à la CFFP pour évaluation si le projet doit être subventionné en vertu de l'art. 55 LFPr, qu'il soulève des questions de fond ou que les coûts engendrés dépassent la somme de 250 000 francs conformément à l'art. 54 LFPr. La Commission a soutenu les projets suivants:

Projet	Organe responsable
- Fit for Finance – Promotion de la <i>Financial Literacy</i> dans la <i>formation professionnelle</i>	Formation professionnelle suisse (FPS)
- Base de données du CSFO Employés de commerce	Centre suisse de services Formation professionnelle, orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO)
- Positionnement de la formation professionnelle du canton de Zoug dans un environnement international	Office de la formation professionnelle du canton de Zoug
- Encouragement des talents dans la formation professionnelle	Office de la formation secondaire et professionnelle du canton de Zurich
- SwissSkills – «Paysages de la formation» (exposition spéciale consacrée à la formation professionnelle supérieure / formation continue)	Fédération suisse pour la formation continue (FSEA)
- Editions des supports pour la formation en école professionnelle et pour les cours interentreprises en langues latines	Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)

## 5 Perspectives

Les axes prioritaires décrits au chapitre 3 seront également traités par la CFFP en 2014. En vue de renforcer la formation professionnelle duale et de remplir son mandat légal, la Commission suivra de manière critique les activités et les avancées en cours et s'investira dans le développement et la coordination de l'ensemble du système. A cet effet, elle assumera en particulier sa fonction d'organe de direction stratégique et conseillera le SEFRI et le Conseil fédéral.